

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 8 avril 2024 à 20h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, greffière-trésorière.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

60-04-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2024

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
 - 3.1** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024
 - 3.2** Approbation des comptes du mois
 - 3.3** Approbation des factures
 - 3.4** Dépôt du rapport budgétaire au 29 mars 2024
 - 3.5** Appui à la municipalité de Val-Alain sur le retrait des places subventionnées en garderie
- 4. Sécurité publique**
- 5. Transport et hygiène du milieu**
 - 5.1** Approbation d'inscription au congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
 - 5.2** Approbation pour le paiement au prorata du camion de compost de la Régie intermunicipale de Lotbinière centre
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
 - 9.1** Paiement pour le déneigement manuel de la patinoire
- 10. Rapports des différents comités**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier,
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Retraits / ajouts :

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

61-04-2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2024

- a) Dispense de lecture :
Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale / secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- b) Commentaires et/ou corrections :

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 11 mars 2024 tel que rédigé.

QUE Madame le Maire et la directrice générale/ greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

62-04-2024

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 29 mars 2024, au montant de 194 503,78\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires	\$50 276,80
Comptes à payer	\$98 014,03
Déboursés	\$46 212,95

3.3

63-04-2024

APPROBATION DES FACTURES

Paiement de facture à Avizo au montant de \$1 782,11 pour devis développement résidentiel.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.62000.410.

Paiement de facture à Aréo-Feu au montant de \$1 177,52 pour les bancs d'essais.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.526.

Paiement de facture à Boivin & Gauvin Inc. au montant de \$8 971,07 pour détecteur à gaz .
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.22000.726.

Paiement de facture à BC2 au montant de \$1 034,78 pour soutien technique urbanisme.
Que ce montant soit pris au poste budgétaire #02.61000.410.

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents,

QUE la liste des factures au 29 mars 2024 soit adoptée telle que présentée.

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 29 MARS 2024

3.5

64-04-2024

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN – RETRAIT DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE POUR LE CPE ALLÉE D'ÉTOILES

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

ATTENDU QUE 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

ATTENDU QU'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

ATTENDU QUE le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

ATTENDU QUE le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

ATTENDU QUE sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a accordées des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QU'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

ATTENDU QUE le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

ATTENDU QUE la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

ATTENDU QUE ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Édouard est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Édouard appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

65-04-2024

DEMANDE D'INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS D'AMÉRIQUE (ATPA)

ATTENDU la tenue du congrès 2024 de l'ATPA du 16 au 18 octobre 2024 ;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'AUTORISER Monsieur Patrick Bélanger, Directeur des travaux publics, à s'inscrire au Congrès 2024 au coût de \$1 592,40 taxes incluses.

5.2

66-04-2024

APPROBATION POUR PAIEMENT DE LA DIFFÉRENCE AU PRORATA DU CAMION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE COLLECTE DE LOTBINIÈRE CENTRE

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion par la Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a signifié son intention de déclarer sa compétence en matière de collecte ainsi que son intérêt à acheter ledit camion;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt n'est pas transférable d'une entité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE qu'une subvention de 250 000\$ a été octroyé et qu'une somme de 200 000\$ sera appliqué sur l'achat du camion;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale du camion est de 453 231,46\$ et que la différence à assumer par les municipalités est de 253 232\$;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité assumera sa part du paiement selon le pourcentage déjà établi dans l'entente;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Édouard verse la somme de 43 430,00\$ à la Régie de collecte de Lotbinière centre à même le fonds de roulement;

QUE ce montant sera remboursé en totalité lors du rachat du camion par la MRC de Lotbinière.

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

8. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9. **LOISIRS ET CULTURE**

9.1

À NOTER : Monsieur André Leclerc se retire du vote.

67-04-2024

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT
MANUEL DE LA PATINOIRE HIVER 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait confié le contrat de déneigement de la patinoire à monsieur Mathieu Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE le salaire relié au déneigement de la patinoire n'a pas été révisé depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir ce service à ses citoyens d'année en année;

En conséquence,

Sur la proposition de Patrice Lemay,
il est résolu à la majorité des conseillers présents, André Leclerc se retirant du vote :

D'ACCORDER le taux de \$25,00 l'heure à Mathieu Leclerc;

DE LUI PAYER la somme de \$3 231,25 pour l'ensemble des heures effectuées (129,25 heures) à la patinoire pour l'hiver 2023-2024.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

13.

68-04-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc,
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

QUE la séance soit levée à 20h07.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire